



Collectif



DÉVELOPPER SON AUTONOMIE TECHNIQUE PAR L'APPRENTISSAGE DU TRAVAIL DU MÉTAL

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Reconnaître les différents métaux
- Apprendre à découper, percer, souder
- Améliorer son autonomie à la réparation, l'adaptation et l'entretien de l'outillage nécessaire au travail à la ferme

PROGRAMME

- Présentation des différentes sortes de métaux pour ainsi les différencier
- Présentation du matériel de mesure, de traçage, de découpe, de perçage et d'assemblage
- Rappel les conditions de sécurité (matériel, équipement, savoir faire)
- Mise en pratique et réalisation d'ensembles simples

METHODES - MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et d'échanges d'expériences. Exercices et cas pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation et/ou auto-évaluation des compétences acquises en fin de formation. Attestation de formation.

INTERVENANT

Fabrice VATTAN - Formateur à l'AFPI

Public

Formation ouverte à tous les paysan·nes

Pré-requis

Aucun.

Durée

1 journée - de 9h30 à 17h30 -

Dates et lieux de la formation

Jeudi 7 mars 2024

AFPI - rue Charle de Bange à Bourges

Délais d'accès à la formation

Deux semaines entre votre demande et le début de la formation pour vous assurer des formalités d'inscription, d'acceptation et de prise en charge du financement.

Accessibilité aux personnes handicapées

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite.
Pour toute autre situation de handicap, contactez la responsable de stage.

Renseignements et inscriptions

Claire Guillemet

agriculture.paysanne@addear18.fr

02 36 40 91 57



TARIF

190 €

Formation prise en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour de leur cotisation.
Non éligible au CPF

Avec le soutien de :



AUTRES FINANCEMENTS

Nous contacter pour connaître les modalités de prise en charge.



Pour en savoir plus, contactez-nous ! **ARDEAR**

06 51 90 45 81

formation@ardearcentre.org

Enregistré sous le n° OF 24410150141. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12)

Ne pas jeter sur la voie publique